

Avis de constitution

SOCIETE « PEKAL CORP SARL » en abrégé « PKLC »

Siège Abidjan Songon Bimbresso, Lot 132, Ilot 22

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 19 Déc 2023, et enregistrés au CEPICI le 03 Jan 2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « PEKAL CORP SARL » en abrégé « PKLC »

Objet :

- Agrobusiness ;
- Immobilier ;
- Transports ;
- Services ;
- Divers. Et pour la réalisation de l'objet social :
 - l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
 - l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
 - la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
 - la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
 - et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social Abidjan Songon Bimbresso, Lot 132, Ilot 22

Dirigeant(s) M COULIBALY PENANGNANBAN HERMANN
(GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B12-00298 du 22/01/2024 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°03680/GTCA/RC/2024 du 22/01/2024

